

Analyse La rente invalidité couvre aussi le syndrome d'addiction

Dans le Bulletin des médecins suisses (BMS) du 15 juillet 2020, sept spécialistes des addictions analysent l'arrêt du Tribunal fédéral qui permet aux personnes souffrant d'addictions d'obtenir une rente AI.



Les auteurs et autrices : Valérie Junod, Shirin Hatam, Etienne Colomb, Yasser Khazaal, Jean-Félix Savary, Robert Haemmig, Olivier Simon

Introduction : «Les personnes atteintes de syndrome de dépendance ont désormais autant de chance d'obtenir une rente AI que celles souffrant d'autres troubles psychiques. En juillet 2019, le Tribunal fédéral a changé sa jurisprudence. Ce renversement facilite également la tâche des médecins chargés des expertises visant à déterminer si une personne a droit ou non à une telle rente. Des incertitudes subsistent toutefois quant à la mise en œuvre de l'arrêt.»

Jusqu'ici en effet, «les expertises médicales étaient alambiquées, tantôt insoutenables sous l'angle médical mais respectueuses du cadre légal, tantôt le contraire. Les médecins traitants comme les personnes examinées regrettaient des résultats incompréhensibles. Les personnes souffrant d'un syndrome de dépendance se sentaient stigmatisées, peu reconnues, voire rejetées. Même si elles recevaient néanmoins le revenu minimal d'insertion du canton, le mythe du profiteur et du faux malade avait des effets délétères tant sur l'image d'elles-mêmes que sur leurs relations sociales et sur la relation avec leurs soignants et possiblement sur l'évolution même des troubles.»

Tout n'est pas résolu pour autant, mais «une vision mieux ancrée dans la réalité des personnes – une réalité où la souffrance et parfois la honte, et non le plaisir, occupent le centre de la scène – devrait permettre d'aménager des conditions cadres où le droit de chacun d'atteindre le meilleur état de santé sera progressivement réalisé.»

Lire aussi les articles et actualités dans REISO

- [Shirin Hatam](#)
- [Yasser Khazaal](#)
- [Jean-Félix Savary](#)

Cet article du Bulletin des médecins suisses [en ligne](#)

En savoir plus sur le [BMS](#)